

JEUDI DE L'AFREF 17 octobre 2019 (8h45 à 12h30)

IGS - amphi n° 11, rez-de-chaussée, 12 rue Alexandre Parodi - 75010 Paris

FORMER ET APPRENDRE EN SITUATION DE TRAVAIL

ACTUALITE DU DISPOSITIF « ACTION DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL » (AFEST)

(Les AFEST, un nouveau dispositif adapté aux TPME ou un « produit disponible sur étagère »

Après l'expérimentation du dispositif AFEST par dix Opca et une cinquantaine d'entreprises (2015/2018), la publication du décret n°2018-1341 du 28/12/2018 fixe dans un de ses articles les modalités de mise en œuvre pour sa généralisation.

Modalité pédagogique, action de formation autonome, partie d'un parcours de formation, certifiant ou non, le cadrage réglementaire et méthodologique de l'AFEST permet une adaptation aux projets et besoins des entreprises (recrutement, formation, transmission du capital compétence...) comme à ses moyens et à ses contraintes (compétences pour l'analyse de travail, ingénierie pédagogique et de formation des adultes, financement...).

Si les modalités prescrites par le décret sont précises, les réponses aux attentes des entreprises ne peuvent pas être envisagées de façon mécanique. La mise en œuvre doit tenir compte des réalités des organisations (entreprises, OPCO, prestataires) et les compétences de plusieurs acteurs¹ dont les actions (innovantes par nécessité) doivent s'articuler pour contribuer à :

- déterminer la pertinence, l'opportunité et la faisabilité d'une AFEST ;
- effectuer « l'analyse de l'activité de travail » et son adaptation pédagogique ;
- désigner un « formateur pouvant exercer une fonction tutorale » (voire contribuer à sa professionnalisation) ;
- réaliser le travail de transfert des connaissances et des savoir-faire afin que le salarié-apprenant soient en mesure de construire les nouvelles compétences visées ;
- assurer les phases réflexives qui permettent d'explicitier et de consolider les apprentissages ;
- effectuer « les évaluations spécifiques des acquis de la formation qui jalonnent ou concluent l'action

À ce jour, que pouvons-nous partager et apprendre des premières réalisations ?

Lors de cette matinée, la parole sera donnée à des praticiens qui, ayant contribué à l'expérimentation, sont maintenant confrontés à des mises en œuvre d'AFEST, pour tout ou partie des phases de réalisation indiquées ci-dessus. Ils nous présenteront les activités déployées pour réaliser ces mises en œuvre, entre exigences réglementaires et réalités opérationnelles de terrain, sans oublier les difficultés rencontrées et les façons de les surmonter avec les acteurs impliqués.

Déroulement de la matinée

8h30 : Accueil des participants par les responsables de l'AFREF

9h00 : Présentation et animation de la matinée par Robert Ouaknine, membre du CA de l'AFREF.

9h15 : De l'expérimentation à la généralisation, deux partages d'expériences :

- AFEST/menuiserie industrielle, par Olivia Berthelot, Consultante-formatrice et dirigeante du cabinet Energia (www.cabinet-energia.fr),
- AFEST/industrie hôtelière, par Frédéric Aubreton, Consultant-créateur de la plateforme numérique ProSapiens dédiée aux AFEST (<https://prosapiens.fr>),
- Témoignages de membres des entreprises concernées (selon disponibilités).

10h15 : Échanges et débats avec la salle

10h45 : PAUSE

11h00 : Analyse du travail et professionnalisation des acteurs pour la construction et l'animation d'AFEST, par Anne-Lise Ulmann, Maître de Conférence HDR au Cnam, membre des comités scientifiques de l'expérimentation AFEST et de la commission de France Compétences en charge de la certification professionnelle.

11h45 : Échanges et débat avec la salle

12h00 : Réactions de Jean-Marie Bergère, membre de l'association « Travail & Politique » et animateur de la revue en ligne « METIS », Correspondance européenne du travail (<https://www.metiseurope.eu>).

Échanges et débats.

¹ Responsable d'entreprise, conseiller OPCO, référent et/ou « formateur-tuteur » interne, prestataires externes (consultant-formateur, organisme de formation...)...